

68^{ème} CIRCUIT CYCLISTE DU PORT

Dimanche 28 Août 2011

Epreuve de catégorie « élite »
Inscrite au calendrier national de la F.F.C

REGLEMENT PARTICULIER

Article 1 : ORGANISATION

La 68^{ème} édition du « CIRCUIT CYCLISTE DU PORT » est organisé par l'Association « 4 Jours Dunkerque Organisation » 3 Bis Rue du Docteur Louis Lemaire – 59140 DUNKERQUE Tél. : 03 28 63 76 99 – Fax. : 03 28 63 84 08 – Email. : 4joursdk@orange.fr - sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Elle se disputera le dimanche 28 Août 2011

Article 2 : TYPE D'EPREUVE

Elle est inscrite au calendrier national FFC « COUREURS 1^{ère} catégorie, 2^{ème} catégorie, Espoirs (Hommes de moins de 23 ans)

L'épreuve est classée en classe « Elite Nationale » (1.12.1)

Article 3 : PARTICIPATION

Conformément au règlement FFC article 2.1.005, l'épreuve est ouverte à titre individuel ou aux équipes suivantes :

- « Elite professionnel », amateurs 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégories hommes
- amateurs 1^{ère} catégorie femmes
- Equipes continentales UCI françaises
- Equipes nationales françaises
- Pôles espoirs
- Equipes de division nationale 1⁽¹⁾
- Equipes de division nationale espoirs ⁽¹⁾
- Equipes de division nationale 2⁽¹⁾ et nationale 3⁽¹⁾
- Equipes de comités régionaux ou interrégionales
- Equipes de comités départementaux
- Clubs français
- Equipes étrangères (nationales, régionales ou de clubs) avec l'accord de la fédération nationale concernée

⁽¹⁾ Possibilité de 2 étrangers hors CEE maximum par équipe

Le Circuit du Port, épreuve « Elite Nationale » d'une journée et à participation individuelle, il n'y a pas de minimum de coureur par équipe.

Article 4 : PERMANENCE

La permanence de départ se tient, le 28 Août 2011 à partir de 11h30 à l'Hôtel Communautaire, Pertuis de la Marine, 59140 Dunkerque – Tél. : 06 09 70 17 58 (suivre fléchage « Circuit du Port »)

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipe ou les coureurs se fait à la permanence de l'Hôtel Communautaire à partir de 11h30 et cela jusque 13h00 le dimanche 28 Août 2011.

La réunion des directeurs sportifs est organisée suivant le règlement de FFC article 1.2.087, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée de 12h30 à 12h45 et aura lieu :

Hôtel Communautaire, Pertuis de la Marine, 59140 Dunkerque – Tél. : 06 09 70 17 58.

Article 5 : INFORMATION – RADIO TOUR

Un service d'information « radio tour » est assuré pour tous les véhicules de course par Motocomm (Fréquence : 157.4875)

Un canal indépendant sera déterminé pour permettre une communication entre le président du jury, les commissaires, et l'ardoisier.

Article 6 : ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par « Assistance Sports Médias » : 1 voiture et 1 moto.

Article 7 : INCIDENTS DANS LE DERNIER KILOMETRE

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

Article 8 : MODALITES DE RAVITAILLEMENT

Le ravitaillement sera autorisé dans un espace délimité sur l'Avenue Maurice Berteaux.. Il sera interdit à tout autre endroit du circuit.

Les coureurs doivent se laisser glisser à la hauteur de la voiture du directeur sportif. Le ravitaillement ne peut se faire que derrière la voiture du directeur de course ou du commissaire mais en aucun cas dans le peloton ou en queue de celui-ci.

S'il s'est formé un groupe d'échappés, le ravitaillement est organisé en queue de ce groupe.

Il sera effectué pied à terre, par le personnel d'accompagnement des équipes, à l'exclusion de toute autre personne.

Tout ravitaillement est interdit dans les 50 premiers et 20 derniers kilomètres. Les commissaires pourront modifier le lieu du début et de fin du ravitaillement en fonction de la catégorie de l'épreuve, des conditions atmosphériques, du profil et de la longueur de l'épreuve. Cette décision devra être communiquée aux intéressés avant le départ de l'épreuve.

Toute aspersion à partir d'un véhicule est interdite. Toute soustraction de marchandises à l'encontre de quiconque est interdite.

Dans le but de la sécurité, afin d'éviter de provoquer une chute, de blesser un spectateur ou de l'inciter à traverser la chaussée, etc... il est interdit aux coureurs de se débarrasser, sans précautions, d'aliments, de musettes, de bidons, etc... en quelque lieu que ce soit. Le

coureur ne peut rien jeter sur la chaussée même, mais doit se rapprocher des bas côtés et veiller à y déposer l'objet en toute sécurité.

Le port et l'usage de récipients en verre sont interdits. Il est également interdit à tous les suiveurs de jeter quelque objet que ce soit le long du parcours.

Article 9 : DELAI D'ARRIVEE

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par les commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

Article 10 : CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

➤ Classement général individuel au temps : suivant l'ordre de passage des coureurs sur la ligne d'arrivée finale.

➤ Classement par points : addition des points aux 3 premiers coureurs, obtenus après le passage sur la ligne de sprint avenue Maurice Berteaux à Saint Pol sur Mer aux 3^{ème}, 6^{ème}, 9^{ème}, 12^{ème}, 15^{ème} et 18^{ème} tours.

1^{er} coureur : 5 points ; 2nd coureur : 3 points ; 3^{ème} coureur : 1 point

En cas d'égalité la prime reversée en fin d'épreuve sera partagée.

➤ Classement du meilleur espoir : suivant l'ordre de passage des coureurs, âgés de moins de 23 ans au 28 août 2011, sur la ligne d'arrivée finale.

➤ Classement « 2^{ème} Catégorie » : suivant l'ordre du passage des coureurs possédant une licence 2^{ème} catégorie.

➤ Classement par Equipes : seules les équipes ayant engagé au moins 5 coureurs pourront participer à ce classement effectué par l'addition des temps des 3 premiers coureurs de chaque équipe.

➤ Le Prix de la Combativité : désigné par l'organisateur

Article 11 : PRIX

Les prix suivants sont attribués :

Grille à 1220€ (soit 20 prix pour les Catégories 1)

1 ^{er} : 246 €	8 ^{ème} : 55 €	15 ^{ème} : 15 €
2 ^{ème} : 183 €	9 ^{ème} : 37 €	16 ^{ème} : 14 €
3 ^{ème} : 146 €	10 ^{ème} : 24 €	17 ^{ème} : 14 €
4 ^{ème} : 122 €	11 ^{ème} : 21 €	18 ^{ème} : 14 €
5 ^{ème} : 98 €	12 ^{ème} : 20 €	19 ^{ème} : 12 €
6 ^{ème} : 85 €	13 ^{ème} : 18 €	20 ^{ème} : 12 €
7 ^{ème} : 67 €	14 ^{ème} : 17 €	

Grille à 305 € (soit 15 prix pour les catégories 2)

1 ^{er} : 61 €	8 ^{ème} : 14 €	15 ^{ème} : 5 €
2 ^{ème} : 49 €	9 ^{ème} : 12 €	
3 ^{ème} : 38 €	10 ^{ème} : 9 €	
4 ^{ème} : 30 €	11 ^{ème} : 8 €	
5 ^{ème} : 24 €	12 ^{ème} : 6 €	
6 ^{ème} : 21 €	13 ^{ème} : 5 €	
7 ^{ème} : 18 €	14 ^{ème} : 5 €	

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 1525 €.

Article 12 : CONTROLE ANTI-DOPAGE

Le règlement anti-dopage de la Fédération Française s'applique intégralement au 68^{ème} Circuit Cycliste du Port de Dunkerque.

Un local conforme à la réglementation anti-dopage (voir article 11 du règlement intérieur de la FFC) est mis à la disposition de l'inspecteur anti-dopage. Ce local sera fléché depuis la ligne d'arrivée et est indiqué sur le livre de route de l'épreuve.

Avenue de l'Université – 59140 Dunkerque (local se trouvant dans la salle Staps)

Article 13 : PROTOCOLE

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- Les 3 premiers de l'épreuve,
- Le vainqueur du classement par points,
- L'équipe vainqueur du classement par équipes, accompagnée du directeur sportif,
- Le meilleur espoir,
- Le meilleur « 2^{ème} Catégorie »,
- Le Prix de la Combativité,
- Le gagnant de la « PRIME DES SPECTATEURS »,
- Le gagnant de la « PRIME du km 109 ».

Ils se présenteront dans un délai maximum de 15 minutes après leur arrivée.

Article 14 : PENALITES

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.



29 Août 2010 – 14h30 –
Le départ de la 67^{ème} édition du Circuit Cycliste du Port de Dunkerque est donné.